



# Credibility In Media

## Assemblée Générale Ordinaire 21/04/2026

### Modalités pratiques pour les membres du CIM

*(document réservé aux membres du CIM – également disponible sur notre site dans la news consacrée à l'AGO 2104/2026)*

#### 1. Que devez-vous faire pour participer par vidéoconférence ?

##### Avant le 21/04/2026

- a) **Merci de vous enregistrer à l'avance, c'est-à-dire avant le 16/04/2026, via ce lien.**
- b) Après enregistrement, vous recevrez une confirmation par mail avec le lien et le mot de passe pour l'Assemblée Générale (pour éviter tout abus, ce mail ne suivra PAS automatiquement, un peu de patience donc).
- c) Pour ajouter l'Assemblée dans votre agenda Outlook, vous cliquez dans le mail de confirmation sur [Add to Calendar](#) (à peu près au milieu du mail). Vous sauvegardez le petit fichier .ics et l'ouvrez par double clic : l'Assemblée Générale sera ajoutée dans votre agenda.

##### Le 21/04/2026

- a) **L'Assemblée commence à 14h précises. Merci de vous présenter au moins 5' à l'avance** (vous arrivez dans la salle d'attente et l'hôte de la réunion vous laissera entrer).
- b) Attention 1. Vous aurez besoin d'une caméra pour participer (il n'est pas possible de participer en audio uniquement). Merci de contrôler auparavant si votre caméra et le son fonctionnent correctement.
- c) Attention 2. La vidéoconférence ZOOM ne fonctionne PAS EN REMOTE si vous travaillez sur le système informatique de votre entreprise. Vous devez vous connecter en LOCAL (à votre domicile, ou sur votre lieu de travail si vous êtes au bureau).
- d) Attention 3. Si vous utilisez ZOOM pour la première fois, ZOOM peut vous demander de télécharger un petit programme. Il vous suffit de suivre simplement les instructions sur votre écran.

#### 2. Vous ne pouvez pas participer personnellement mais vous souhaitez vous faire représenter ?

- a) Vous avez reçu un formulaire de procuration, par mail, avec la convocation.
- b) **Vous envoyez avant le 16/04/2026 – 12h, par mail, à l'adresse [vd@cim.be](mailto:vd@cim.be), le formulaire de procuration dûment complété et signé.**